

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE GENERALE DE L' AISNE

SECRETARIAT PERMANENT DE LA CCSF

28 rue Saint-Martin
02025 Laon cedex 09

Affaire suivie par Godefroy JUMEAU

☎ : 03.23.26.31.12 (ou 53)

☎ : 03.23.20.26.87

✉ : godefroy.jumeau@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 8 H 30 - 12 H et 13 H - 16 H
sur rendez-vous uniquement

La Trésorière-Payeuse Générale

Présidente de la Commission des Chefs des Services
financiers et des représentants des organismes de
sécurité sociale et de l'assurance - chômage de l'Aisne

Laon

DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DE DELAIS DE PAIEMENT EN FAVEUR DES ENTREPRISES AFFECTEES PAR LES CONSEQUENCES DE LA CRISE FINANCIERE

OBJET : dossier simplifié de saisine de la commission des chefs des services financiers et des représentants des organismes de recouvrement de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF)

Le dispositif exceptionnel en faveur des entreprises en difficulté annoncé par le Gouvernement repose sur la mise en place d'un guichet unique pour les entreprises touchées par la crise financière, qui sont en retard de paiement de leurs obligations fiscales et sociales.

Ce guichet unique pour le dépôt des demandes de délais de paiement est le secrétariat permanent de la commission des chefs des services financiers et des représentants des organismes de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) situé en trésorerie générale de votre département.

Afin d'obtenir des délais de paiement sur vos dettes fiscales et sociales, veuillez remplir le questionnaire de demande ci-joint et le compléter des pièces listées, et déposer le tout **à l'adresse suivante** :

TRESORERIE GENERALE DE L' AISNE

SECRETARIAT PERMANENT DE LA CCSF

28 rue Saint-Martin
02025 Laon cedex 09

Correspondant entreprises – secrétaire permanent de la CCSF :

Adresse e-mail : godefroy.jumeau@dgfip.finances.gouv.fr – Téléphone : 03.23.26.31.12 - Fax : 03.23.20.26.87

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Trésorière-Payeuse Générale d l'Aisne,
Le secrétaire permanent de la C.C.S.F.de l'Aisne,
Godefroy JUMEAU.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE GENERALE DE L' AISNE

SECRETARIAT PERMANENT DE LA CCSF

28 rue Saint-Martin
02025 Laon cedex 09

Tél. : 03.23.26.31.12 (ou 53)

Fax : 03.23.20.26.87

Courriel : godefroy.jumeau@dgfip.finances.gouv.fr



DEMANDE DE DELAIS DE PAIEMENTS
DISPOSITIF EXCEPTIONNEL EN FAVEUR DES ENTREPRISES
AFFECTEES PAR LES CONSEQUENCES DE LA CRISE FINANCIERE

Pour pouvoir être examiné, votre dossier de demande doit être constitué des éléments suivants :

1- Le questionnaire suivant dûment rempli incluant vos propositions de règlement.

2- Les pièces complémentaires suivantes (a minima) :

2.1. Une attestation justifiant de l'état de difficultés financières, établie par l'expert comptable de l'entreprise ;

2.2 Les attestations URSSAF et ASSEDIC / GARP justifiant le paiement des parts salariales ;

2.3 Le dernier bilan clos et le montant du CA HT réalisé depuis le 1^{er} janvier de l'année N ;

2.4 L'état actuel de la trésorerie de votre entreprise

DEMANDE DEPOSEE PAR L'ENTREPRISE (nom)

Date :/...../.....

Signature :

Personne responsable du dossier dans l'entreprise :

Nom/Prénom :

Adresse e-mail :

Téléphone :/...../...../...../.....

I. IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

▪ Raison sociale :

▪ Adresse : - siège social :

- autres établissements concernés par la demande de délais de paiements :

.....

▪ Date de création :/...../.....

▪ N° SIRET :

▪ N° URSSAF :

▪ Forme juridique (cocher la case ou compléter le cas échéant) :

SA SARL SNC INDIV. AUTRE (préciser)

▪ Effectif :

II. DETTES FISCALES ET SOCIALES

Trésorerie de	
Taxe professionnelle 2008 :€
Autres (<i>préciser</i>) :€
Trésorerie de	
Taxe professionnelle 2008 :€
Autres (<i>préciser</i>) :€
Pôle de recouvrement des impôts / SIE de	
TVA (<i>préciser</i>) :€
(<i>préciser</i>) :€
Pôle de recouvrement des impôts / SIE de	
(<i>préciser</i>) :€
(<i>préciser</i>) :€
URSSAF de	
Cotisations patronales (<i>préciser</i>) :€
Cotisations patronales (<i>préciser</i>) :€
URSSAF de	
Cotisations patronales (<i>préciser</i>) :€
Cotisations patronales (<i>préciser</i>) :€
ASSEDIC de	
(<i>préciser</i>) :€
(<i>préciser</i>) :€
Recette de douanes de	
(<i>préciser</i>) :€

NB : Toutes les déclarations et bordereaux doivent avoir été déposés auprès de ces organismes et les cotisations salariales doivent être payées.

III. DEMARCHES ENTREPRISES AUPRES DE VOS PARTENAIRES PRIVÉS (banques)

.....

IV. VOS PROPOSITIONS DE RÈGLEMENT POUR L'APUREMENT DES DETTES

.....

Ce dossier de demande, dûment complété, est à déposer à l'adresse suivante :

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE L' AISNE / SEC RÉTARIAT PERMANENT DE LA CCSF Adresse : 28 rue Saint-Martin – 02025 Laon cedex 09 Correspondant entreprises – secrétaire permanent CCSF : Godefroy JUMEAU Courriel : godefroy.jumeau@dgif.finances.gouv.fr Téléphone : 03.23.26.31.12 (ou 53) Fax : 03.23.20.26.87
--